

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 4 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU DI L'ASSOCIU OPRA
A LECCIA CUMITATU DI QUARTIERU (OLCQ)**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION
OPRA A LECCIA COMITÉ DE QUARTIER (OLCQ)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la Collectivité de Corse soutient les structures proposant un accompagnement adapté aux besoins des bénéficiaires du RSA afin de favoriser leur retour à l'emploi.

L'association OPRA A Leccia Comité de Quartier (OLCQ) est l'une d'entre elles.

Le dispositif Plateforme Mobilité 2B propose un accompagnement visant à lever les difficultés liées à la mobilité afin de faciliter les démarches de recherche d'emploi et favoriser le maintien dans l'emploi.

Elle se propose également de coordonner les acteurs de la mobilité en vue de la réalisation d'actions adaptées aux besoins de l'île.

Ainsi, la plateforme propose une information à destination des usagers et des professionnels sur les aides et les dispositifs existants. Acteur prépondérant de la structure associative Mob In Corsica, antenne régionale de Mob In France, elle a pour vocation de réunir tous les acteurs de la mobilité en Corse.

En 2022, l'association OPRA s'était engagée à accompagner 50 personnes bénéficiaires du RSA. Ce sont 34 bénéficiaires du RSA qui ont bénéficié de diagnostics mobilité, de l'auto-école associative, de la location solidaire ou du transport à la demande.

Pour 2023, il est proposé de corréliser les objectifs d'accompagnement au réalisé 2022, et l'association s'engage ainsi à apporter des solutions individualisées, pertinentes et durables de mobilité à 35 bénéficiaires du RSA sur Bastia et son agglomération. Elle s'engage également à mutualiser et à coordonner les acteurs de la mobilité sur le territoire d'intervention.

Le montant demandé à la Collectivité de Corse est de 20 000 €.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association OPRA A Leccia Comité de Quartier (OLCQ) d'un montant de 20 000 €.
- d'approuver la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, annexée au présent rapport.
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.